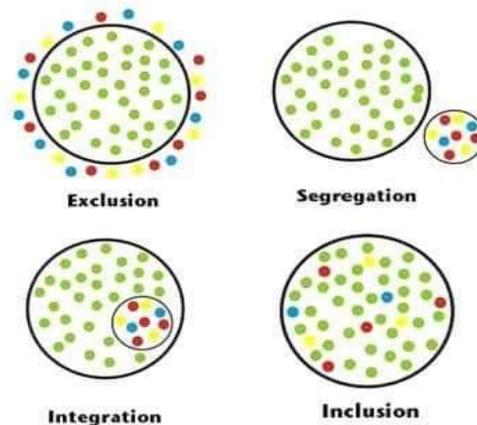




Comité Diversité et Inclusion de CEC Termes de référence

Introduction

La diversité et l'inclusion consistent à reconnaître, respecter et évaluer les différences fondées sur l'origine ethnique, l'identité de genre, la couleur, l'âge, la race, la religion, le handicap, l'origine nationale et l'orientation sexuelle. Ces aspects abordent également une gamme infinie de caractéristiques et d'expériences individuelles uniques, telles que le style de communication, le cheminement de carrière, l'expérience de vie, le niveau de formation, la situation géographique, le niveau de revenu, l'état matrimonial, l'expérience militaire, le statut parental et d'autres variables qui influencent les perspectives personnelles.



Mandat

Le mandat du Comité Diversité et Inclusion est d'encourager la diversité et l'inclusion au sein de CEC et de la communauté d'escalade canadienne. Le Comité D&I s'efforce d'atteindre cet objectif au moyen d'actions qui comprennent, sans s'y limiter, l'encouragement d'une diversité et d'une inclusion accrues au sein de l'organisation, en fournissant des conseils aux dirigeants de CEC sur tout ce qui touche à la diversité et à l'inclusion, et en aidant CEC à harmoniser la diversité et l'inclusion dans la planification stratégique de l'organisation.

Buts et objectifs

Les buts et objectifs du Comité D&I comprennent, sans s'y limiter:

- Aider CEC à comprendre le profil actuel de la communauté d'escalade et les défis concernant la diversité et l'inclusion;
- S'engager dans une communication fréquente et franche pour corriger les idées fausses sur la diversité et l'inclusion;

- Examiner les politiques et actions proposées en matière de diversité et d'inclusion;
- Fournir des conseils à la direction et aux administrateurs de CEC sur tout ce qui touche à la diversité et à l'inclusion;
- S'aligner sur le plan stratégique de CEC;
- Encourager plus de diversité et d'inclusion au sein de la communauté d'escalade canadienne en général et de l'organisation CEC en particulier, y compris, mais sans s'y limiter, le personnel, les directeurs, les comités, les bénévoles;
- Élaborer des mesures à prendre pour faire avancer le mandat sur la diversité et l'inclusion.

Membres / Composition

Il doit y avoir au moins trois et aux plus dix membres sur le comité.

Les candidats au comité seront sélectionnés sur la base de:

- Connaissance des enjeux existants et émergents et des initiatives de politique publique liées à la diversité et l'inclusion;
- Compréhension de l'objectif du Comité D&I;
- Volonté manifeste d'être un participant actif;
- Une attention particulière sera accordée aux candidats qui s'identifient comme noirs, autochtones, POC, LGBTQIA +, femmes et / ou athlètes handicapés;
- Le Comité élit un exécutif qui comprend, au minimum, un président et un vice-président. L'Exécutif est nommé sur la base des critères ci-dessus et de la capacité d'assister et de guider les réunions.

Des groupes de travail peuvent être mis en place pour des projets spéciaux, lorsque déterminé par le Comité.

De temps à autre, le Comité peut inviter d'autres personnes ayant des connaissances en la matière à participer et à partager leurs idées avec le Comité, selon ce que le Comité D&I juge approprié.

Le Comité relève de la Directrice exécutive de CEC et l'existence continue du Comité D&I est à la discrétion de la Directrice exécutive de CEC.

Durée du terme

- CEC lancera un appel aux candidatures une fois par an
- Les candidats retenus seront sélectionnés par la Directrice exécutive de CEC
- Toutes les positions ont un terme d'un an
- Il n'y a pas de limite au nombre de mandats consécutifs

Responsabilité

Le Comité D&I relève de la Directrice exécutive de CEC.

Méthodes de travail

- Tous les travaux du Comité D&I utiliseront une approche d'apprentissage partagé mettant l'accent sur la discussion et la prise de décision fondée sur des preuves

- Les membres du comité doivent assister aux réunions mensuelles tenues sur Zoom pour fixer des objectifs et suivre les progrès
- Les membres du comité doivent s'attendre à un engagement de 5 à 10 heures par mois, en fonction des objectifs définis par le comité